



MAIRIE
DE
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19

En exercice..... : 19

PRÉSENTS..... : 06

Qui ont pris part à la DCM. : 11

Date de la CONVOCATION :

4 juin 2025.

dcm 06 / 250612

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250612-DCM_06_250612-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 12 juin 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 juin, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 2 juin qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (06)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Nathalie BOURRIEL.

. **ABSENTS (13 – 5 Représentés)** : Michel BLASZCZYK (procuration à Claude FARGETON), Christian HERPIN (procuration à Nathalie BOURRIEL), Renée VIARD-SIRI (procuration à Patricia MENA), Jean-François POPIELSKI, Emmanuel MULLER, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE (procuration à Nathalie VANNI), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET : Travaux de la charreirasse – tranche 2025 (et dernière) : convention d'accueil des bénévoles avec l'association OPUS.**

Madame le Maire informe que les travaux du chemin de la charreirasse – tranche 2025 et dernière tranche se dérouleront du 19 juillet au 08 août.

Comme chaque année, il convient de signer une convention d'accueil des jeunes bénévoles avec l'association OPUS ; convention qui a été transmise à l'ensemble des conseillers et qui est jointe à la présente délibération.

Il est précisé que pour 2025, la contribution à la charge de la commune s'élève à 18 734 €.

Mme le Maire rappelle que les crédits budgétaires ont été prévus au BP 2025 et sollicite l'autorisation de signer la convention.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (11 voix POUR)** :

- **Approuve la convention,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer la convention.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sandrine COSSERAT.

La Secrétaire de séance,

Nathalie Vanni

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.